



Le 5 février 2018

SUIVEZ DES YEUX L'ÉTOILE POLAIRE !

Compte-rendu du CTE du 29 janvier 2018

5 Représentants CGT, 2 FO et 0 CFDT

Le directeur aurait-il la tête dans l'étoile polaire ? En tous cas il semble fasciné par l'organisation polaire ! Tout serait désormais organisé autour des pôles et des délégations de signatures accordées. La DRH, la DSSI restent seulement en appui technique ! Nous sommes perplexes et à vrai dire pas convaincus !!

1- PLAN DE FORMATION 2018

Commentaires CGT :

La CGT déplore et dénonce un plan de formation essentiellement orienté par le poids excessif des axes de Pôles et autres axes institutionnels. Les demandes individuelles des agents, réduites et limitées artificiellement, ont pratiquement disparu ! Anormal et inquiétant. Surtout au regard de certaines formations largement orientées par des décideurs locaux...

Vote: CGT Contre (5) FO également CFDT Absent

2- CRITERES CONSTITUTIFS DES POLES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

Le directeur a expliqué ses attentes et précisé ses critères : taille des Pôles, nature de l'activité et existence d'une vision médicale dans le cadre d'un projet. Il veut donner du sens et combiner projet, activité et gestion des ressources humaines... !!

Les moyens RH seraient attribués dans les Pôles avec pour objet une gestion des effectifs et de l'absentéisme. DRH et DSSI en appui technique, le CH Lavour ne serait pas décentralisé mais déconcentré....

Commentaires CGT :

Ce qui nous inquiète et que nous avons dénoncé : la gestion des ressources humaines et la déconcentration...concentrées dans quelques mains. « Innocentes » ??? !!!

Cette organisation vient répondre à une préoccupation financière, à une mutualisation des moyens.

Le tout sous couvert d'une mise en avant de quelques-uns bien cachés derrière des Directions qui tireraient les ficelles de ceux qui voudraient bien jouer les marionnettes décisionnelles.

Ça ne fait pas rêver ! Aucune étoile polaire dans les yeux ni dans le ciel voilé du CH Lavour !

Nous regrettons et refusons ce qui s'apparente à une forme de désengagement de la DRH et de la Direction des Soins. Nous nous interrogeons aussi sur les délégations de signatures et l'utilisation qui pourrait en être faite.

Des dysfonctionnements et des dérives en perspectives ? Possible.

Quelles compétences vont exercer ces délégations, dans quel cadre ?... et les enjeux de pouvoir !

La DRH et la DSSI doivent rester les garants de certaines règles, d'une forme de triangulation entre les préoccupations des équipes, le positionnement de l'encadrement et les représentants syndicaux.

Enfin, si la DRH et la DSSI ne devaient plus être dans leur rôle et donc rester seulement en « appui technique » la CGT a proposé en CTE des mesures d'économie : supprimons les postes de la Directrice des Ressources Humaines et celui de la Directrice des Soins !!

3- QUESTIONS CGT

a) Pertinence de l'adhésion à la Fédération de Recherche Régionale en Psychiatrie (FERREPSY)

Le CH Lavour est membre de cette fédération comme 13 établissements. La CGT conteste la pertinence de cette adhésion. Cette entité est trop orientée...dans une seule direction.

Chacun est libre d'aller chercher ses appuis théoriques où il veut.

Impossible de connaître le montant de l'adhésion. Le CH n'aurait rien payé à ce jour...

La CGT demande que le montant de l'adhésion qui sera réclamé soit versé sur le budget des activités à visée thérapeutique. Ce sera clairement plus utile !

b) Versement de la prime de service en novembre et janvier

A l'heure actuelle un acompte est versé en décembre et le solde en avril. Alors que la prime est due pour l'année précédente. Pourquoi attendre aussi longtemps pour la régler dans sa totalité ?

La CGT avait déjà obtenu un accord avec les précédentes directions pour des versements anticipés (novembre et mars), anticipation effectuée deux fois. Depuis plus rien.

Le Directeur est OK pour un versement en novembre. Cela nous sera plus utile pour régler les frais des fêtes de fin d'année. Il va étudier la faisabilité pour un solde en mars...

c) Réouverture partielle des lits de l'UPC

15 lits sont fermés depuis trop longtemps maintenant. Nous demandons une réouverture partielle. Il y a de quoi s'interroger sur cette situation qui s'enkyste. Nous n'oublions pas que des collègues de l'UPC sont expédiés en renfort sur Pinel au nom de cette fermeture...

d) Port du badge

Les arguments avancés par la Direction au nom de la sécurité ne tiennent ni la route, ni le badge !

Nous avons proposé que seuls les visiteurs extérieurs soient identifiés. Le Directeur est OK pour l'instant.

Les membres des équipes doivent se présenter, préciser leur fonction et se mettre à la disposition des patients, des familles, des nouveaux arrivants, des stagiaires, ou autres visiteurs.

C'est en règle générale ce qui se pratique. Simple, élémentaire et efficace ! Aucun artifice requis...

e) Effectif minimum pour jours de grève

La CGT demande la réactualisation du classeur fourni par la DRH. Nous demandons que des discussions s'engagent avec les syndicats, comme nous l'avons toujours fait et comme cela se fait partout ailleurs.

La jurisprudence constante en cas de litige sur les assignations abusives est la règle suivante : les effectifs minimum retenus sont ceux des dimanches et jours fériés.

f) Modalités de gestion de la DRH des situations individuelles des agents

La CGT signale une forme de brutalité inédite dans la gestion de certaines situations individuelles. Elle demande que l'on revienne à des modalités disons plus humaines si tant est que ce mot ait encore du sens.

CONCLUSION

A l'occasion de la discussion sur les délégations de signature, nous avons évoqué la situation du CHU. La CGT du CHU conteste la nomination de la nouvelle Directrice intérimaire du CHU. L'arrêté de sa nomination n'a pas été publié...

Pour rappel, le CH Lavour est sous direction commune avec le CHU. Nous avons demandé à notre Directeur si sa nomination et ses décisions étaient-elles mêmes valides !!! La réponse est positive.

Pour info, jusqu'il y a 4 jours encore les documents officiels relatifs aux hospitalisations sans consentement en psychiatrie étaient encore au nom de l'ancien Directeur du CHU désormais chef de cabinet de la Ministre de la santé...